



20 OCT. 2020

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Président

Comme vous le savez, lors de la sixième conférence des Présidents du REFRAM qui a été organisée à Tunis les 6 et 7 septembre 2019, nous avons adopté la Feuille de route pour les années 2020 et 2021. Parmi les activités préconisées, on a prévu de parler des médias de service public.

C'est dans ce cadre que la HAICA, le CSA belge et l'OFCOM suisse s'apprêtent à organiser, une visioconférence sur le thème : Comment définir, vérifier et soutenir les prestations de qualité des médias de service public ? qu'On aurait bien voulu l'organiser à Tunis comme c'était prévu au départ mais l'aggravation de la situation sanitaire relative à la deuxième vague de la propagation du Covid-19 nous en a dissuadés.

Comme vous le savez cette thématique est toujours d'actualité et aujourd'hui plus qu'hier. En effet, les médias de service public jouent un rôle important dans le renforcement du droit à la liberté d'expression et d'information. Ils constituent une source d'informations impartiale et d'opinions politiques variées, à la promotion de la diversité culturelle et à la cohésion sociale.

Or, souvent ces médias sont mis à mal voire remis en question. Dans un contexte marqué par la profusion de moyens d'information commerciaux, le développement exponentiel de l'Internet, des plateformes et de VOD et par la défiance à l'égard des médias de service public, la question du contrôle de l'accomplissement du mandat de prestation des médias de service public revêt en effet une acuité particulière surtout qu'il y va de la légitimité de ces médias et de l'avenir du service public de la radiodiffusion

L'une des principales thématiques de la Conférence portera par conséquent sur la question de savoir comment définir de manière spécifique et mesurable les différents éléments du mandat de prestation et sur le choix de différentes méthodes pour mesurer le degré de l'accomplissement des prestations de qualité pour les médias de service public. Le contrôle du mandat de service public par les régulateurs vise essentiellement à contribuer à la mise en œuvre d'une politique publique qui favorise le développement de la création et la production audiovisuelles. Au-delà de leur rôle traditionnel de contrôle du respect des obligations des médias publics, les régulateurs disposent aussi de capacités d'influence sur les politiques publiques audiovisuelles et sur les nouvelles initiatives que pourraient prendre les médias publics en matière de soutien à la création audiovisuelle dans ses différentes formes.

C'est pour débattre de ces questions, que nous serions ravis de vous voir participer avec nous à cette visioconférence et c'est le 12 novembre 2020. Nous vous enverrons sous peu le programme et le lien pour accéder aux différents travaux de cette journée.

Dans l'attente d'avoir vos confirmations pour une participation effective et enrichissante à distance, je vous prie Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents de recevoir mes pensées les plus chaleureuses et mes souhaits les plus sincères de bonheur et de bonne santé.



Nouri LAJMI
Président de la HAICA
Président en exercice du REFRAM